

**MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-  
CAPITALE**

**Monsieur Fr. TIMMERMANS**  
*A.A.T.L. – Direction de l'Urbanisme*  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1

**B – 1035 BRUXELLES**

V/Réf. : 04/pfd/465576

N/Réf. : AVL/KD/BXL-2.2346/s.538

Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

**Objet : BRUXELLES. Square Ambiorix, 52. Extension d'une station de télécommunication.  
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.**  
*(Dossier traité par Mme B. Annegarn – D.U.)*

En réponse à votre lettre du 21 mai 2013, en référence, reçue le 22 mai, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 5 juin 2013.

La demande concerne un immeuble qui date d'avant 1932. Il est compris dans la zone de protection de la maison des Quakers sise 50, square Ambiorix et dans celle de l'ensemble des squares du quartier nord-est.

Il est également compris dans la zone tampon Unesco de l'Hôtel Van Eetvelde, sis 2, avenue Palmerston.

La demande vise l'extension de la station de télécommunication existante et l'ajout d'équipements techniques supplémentaires à l'intérieur du bâtiment.

De manière générale, la CRMS observe que l'installation de stations de télécommunication ne contribue pas à la mise en valeur de l'espace public. Dans le cas présent, les interventions projetées auront un impact important eu égard au contexte patrimonial et urbanistique environnant. En l'occurrence, la DMS formulera, en Commission de concertation, les remarques et recommandations qu'appellent les travaux projetés.

Veuillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. VAN DESSEL  
Vice-Président

Copies à :

- A.A.T.L. – D.M.S. : Mme S. Valcke (par mail : Mmes S. Valcke, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger et MM. Ph. Piéreuse, H. Lelièvre).
- A.A.T.L. – D.U. : Mme B. Annegarn.
- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme (par mail).